



EAU

Traitement des eaux

Les collectivités et industriels doivent faire face à l'adaptation de leurs infrastructures de traitement de l'eau, en amont de l'usage (filtration, déferrisation, traitement aux charbons actifs,...) mais aussi en aval (épuration des eaux urbaines ou industrielles) avant de la restituer au milieu récepteur.

La mise en place de ces équipements, dans une démarche durable, passe de plus par une approche globale de la gestion de l'eau et de l'énergie dans les usines. Cette approche intègre la production et les économies d'eau, la gestion du cycle énergétique, la réduction de la pollution à la source, les traitements spécifiques et les recyclages en interne, qui conditionnent le choix des filières de traitement.

Vos besoins

- Évaluer la faisabilité technique et dimensionner vos ouvrages de traitement des eaux.
- Connaître et optimiser les usages de l'eau, de l'énergie et les rejets d'effluents.
- Réaliser des expertises techniques dans le cadre d'audits d'installation.
- Établir un programme précis sur les économies d'eau et d'énergie en combinant le traitement et la valorisation énergétique.
- Concevoir et dimensionner des ouvrages de traitement d'eau potable ou alimenter les process de production en eau de qualité.
- Diagnostiquer les stations d'épuration.
- Répondre aux exigences réglementaires en matière de prélèvement, traitement, consommation et rejets.

Notre savoir-faire

- Analyser les contraintes techniques, réglementaires, contractuelles et économiques du cycle de l'eau.
- Vous aider à la recherche de financement, et vous assister à la délégation de service public, pour la gestion des contrats.
- Auditer, diagnostiquer et optimiser des installations existantes.
- Réaliser des campagnes de mesures, des bilans de pollution et des audits internes spécifiques.
- Effectuer des bilans hydrauliques et thermiques, des études du recyclage des eaux de process, et proposer des mesures de réduction à la source.
- Vous aider à choisir des filières de traitement, dimensionner des installations de traitement et d'épuration.
- Assurer la maîtrise d'œuvre de la construction d'installations, depuis l'avant-projet, jusqu'à la réception des travaux.
- Étudier l'impact des rejets, et rédiger des dossiers réglementaires.